



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 13 Septembre 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Michel LOYAT, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

Etaient présents :, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.2), M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.4), M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON.

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET.

Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention inférieures à 10 000 €

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018 - 2022 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2017 : 2 190 000 € Montant de l'opération : 27 820 € répartis comme suit : - AAPEL PO : 27 820 €

Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Grand Besançon a pour ambition de soutenir les ménages modestes (propriétaires-occupants) et les propriétaires-bailleurs qui créent ou réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé afin d'améliorer significativement la performance énergétique de leur logement. Ce rapport fait état de 4 nouvelles demandes de subvention par des propriétaires-occupants pour un engagement prévisionnel de 27 820 € et d'une demande de prorogation du délai de validité de subvention.

I. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (AAPEL « propriétaires-occupants »)

Conditions d'éligibilité des demandes de subvention : plafonds de ressources Anah, gain de performance énergétique minimum de 25 % après travaux et atteinte de la classe D du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Le montant de l'aide varie de 3 000 € (pour un gain de 25 % d'énergie) à 7 200 € (pour un gain d'énergie supérieur à 40 %).

Gain énergétique	Plafond HT subventionnable	Taux de subvention	Plafond de subvention
de 25 à 30%	12 000€	25%	3 000€
de 30 à 35%	14 000€	30%	4 200€
de 35 à 40%	16 000€	35%	5 600€
au-delà de 40%	18 000€	40%	7 200€
Primes forfaitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Si atteinte du niveau BBC-Rénovation (< 96 kWh/m²/an) • Si atteinte du niveau BBC-Neuf (< 60 kWh/m²/an) 		<ul style="list-style-type: none"> • 1 500€ par logement • 2 000€ par logement

➤ Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC Global » :
1 dossier

M. PROFIL Loïc et Mme TAILLARD Pauline

26 rue Francis Ponge à BESANCON
Propriétaire-occupant modeste
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 8 769€

➤ Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC Etapes » :
2 dossiers

M. BODIN Nicolas et Mme DUSSOUILLEZ Anne-Lise

27 rue d'Osselle à TORPES
Propriétaire-occupant modeste
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 550 €

M. VARILLON Bastien et Mme HAMONET Morgane

23 A rue de Chardonnet à BESANCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe E initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 6 950 €*

M. VARILLON et Mme HAMONET ont préalablement bénéficié, par délibération du Bureau du 15 mars 2018, de l'octroi d'une aide prévisionnelle de 5 548 €. Au vu d'une erreur de calcul de ladite subvention, il est proposé de retirer la subvention initialement accordée et de la remplacer par une nouvelle aide prévisionnelle de 6 950 €.

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique supérieure à 50 % : 1 dossier

M. et Mme BONET Alexandre et Jinqiu

19 rue du Caporal Peugeot à BESANCON
Propriétaire-occupant modeste
Classe G initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 4 551 €

Ces 4 nouvelles demandes de subvention correspondent à un montant total prévisionnel* de 27 820 €.



**Gain moyen de performance énergétique
pour ces 4 dossiers = 51 %
Montant des travaux générés : 107 197 € TTC
Gain d'énergie
réalisé depuis l'entrée en vigueur de l'aide =
9,52 millions KWH/an**

Un tableau récapitulatif des demandes de subvention AAPEL occupant est joint en annexe.

* Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement. Un écrêtement est par ailleurs appliqué à hauteur de 80 % ou de 100 % selon la réglementation en vigueur.

Les participations liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à la réalisation des audits énergétiques sont comprises dans le montant de subvention prévisionnel.

III. Prorogation du délai de validité de la subvention accordée à M. et Mme GEROME Thibaut et Sarah

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration énergétique de leur logement situé 23 Ter, rue de la Grette à Besançon, M. et Mme GEROME, propriétaires occupants, ont bénéficié d'un accord de subvention du Grand Besançon, par délibération du Bureau du 9 juin 2016.

La réalisation des travaux d'isolation thermique intérieure et extérieure ayant pris un certain retard, une demande de prorogation du délai de validité de la subvention de 9 075 € est sollicitée par M. et Mme GEROME en date du 30 mai 2018.

La prorogation d'un an porte la date de validité de la subvention au 30 juin 2019.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 4 demandes de subvention AAPL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 27 820 € (dont une subvention de 6 950 € à M. VARILLON et Mme HAMONET qui annule et remplace la subvention de 5 448 € accordée par le Bureau du 15 mars 2018),
- la demande de prorogation du délai de validité, pour 1 an, de la subvention de 9 075 € attribuée à M. et Mme GEROME par délibération du Bureau du 9 juin 2016

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 25 SEP. 2018



Contrôle de légalité

Demandes de subvention AAPEL – Tableau récapitulatif

DEMANDEUR	OPERATEUR AMO	COMMUNE	BATI	NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	MONTANT TRAVAUX HT	PARTICIPATION AUDIT / DPE*	PARTICIPATION AMO*	BONUS BBC	Subvention Travaux	SUBVENTION PREVISIONNELLE (total)	AUTRES AIDES PUBLIQUES	% AIDES PUBLIQUES SUR TRAVAUX TTC	CLASSE E+ APRES TRAVAUX	GAIN E+
PERFORMANCE BBC GLOBAL - NEUF															
PROFIL Loïc et TAILLARD Pauline	Julienne Javel	Fallerans	1995	Remplacement des menuiseries + isolation plancher bas et haut + VMC hygro B + chaudière gaz à condensation + isolation mur cage d'escalier	33 662 €	31 238 €	150 €	200	1 500 €	6 919 €	8 769 €	18 160 €	80%	C	52%
PERFORMANCE BBC PAR ETAPES															
BODIN nicolas et DUSSOUILLEZ Anne-Liço	Julienne Javel	Torpes	1990	Isolation des murs intérieurs + isolation des rampants + remplacement des menuiseries extérieures + VMC hygro B + chauffe-eau thermodynamique	38 393 €	36 497 €	150 €	200 €		7 200 €	7 550 €	13 660 €	55%	C	48%
VARILLON Bastien et HAMONET Morgane TM	Solha	Besançon	1930	Isolation thermique extérieure + VMC hygro B + isolation plancher bas	23 511 €		150	225		6 575 €	6 950 €	16 560 €	100%	C	41%
GAIN DE PERFORMANCE SUPERIEUR A 50%															
BONET Alexandre et Jinglu		Besançon	1928	Installation d'un poêle à granulés + VMC + isolation du plancher haut	11 631 €	11 001 €	150 €			4 401 €	4 551 €		39%	D	63%